

DÉPARTEMENT : MOSELLE  
COMMUNE  
DANNE ET QUATRE VENTS

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL  
MUNICIPAL - SÉANCE DU 30/01/23**

Envoyé en préfecture le 01/02/2023

Reçu en préfecture le 01/02/2023

Publié le

ID : 057-215701681-20230130-2023\_01\_30DCM5-DE



**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 14  
Absents : 1

**Date de convocation**

23/01/2023

**Date d'affichage**

01/02/2023

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION**

**N° 5 : MODIFICATION DES TARIFS DU PÉRISCOLAIRE**

Monsieur le Maire fait lecture de la lettre du traiteur REINHARDT DU 30 novembre 2022 nous informant que suite à l'augmentation du prix de l'électricité prévue en 2023, le prix unitaire des repas passe à 5,85 € à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de modifier les tarifs comme suit à compter du 1<sup>er</sup> février 2023 :

TARIFS PAR JOUR ET PAR ENFANT		
	Tarif de base extérieurs	Tarif de base DANNE ET QUATRE VENTS avec participation CAF et commune, avant modulation du quotient familial
Matin à partir de 7 h 20	3,00 €	2,00 €
Midi pause de midi avec repas	10,85 €	8,35 €
Midi pause de midi sans repas	5,00 €	2,50 €
Soir jusqu'à 18 h 30 avec goûter	4,50 €	3,00 €
Forfait journée complète 7 h 20 – 18 h 30	16,85 €	11,85 €

- décide d'appliquer le tarif de base des habitants de DANNE ET QUATRE VENTS pour les enfants du personnel communal.

- Uniquement pour les parents ou le parent domiciliés à DANNE ET QUATRE VENTS, les tarifs sont fixés en fonction du quotient familial (justificatif à produire en début d'année scolaire) suivant le tableau ci-dessous :

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF APPLIQUE
Plus de 1 100,00 €	Tarif 4 : Tarif de base
De 761,00 € à 1 100,00 €	Tarif 3 : 8 % de réduction
De 600,00 € à 760,00 €	Tarif 2 : 15 % de réduction
Moins de 599,00 €	Tarif 1 : 30 % de réduction

Cette délibération annule les délibérations prises antérieurement.

Fait et délibéré à DANNE ET QUATRE VENTS, les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal. Certifié exécutoire par publication et transmission en Sous-Préfecture le 01/02/2023. Pour copie conforme.

DANNE ET QUATRE VENTS, le 01/02/2023

Le secrétaire de séance :  
BENZIDOUR Myriam

Le Maire :  
JACOB Jean-Luc